

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/03/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir: FARRET Corinne à DENOUVION Victor.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :



OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-37 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES NON POURVUS

Monsieur CARNEIRO, rapporteur, indique que différents postes créés par délibérations du Conseil Municipal ne sont plus pourvus pour différentes raisons : mutation, changement d'affectation, promotion interne ou autres motifs. Afin d'actualiser le tableau des effectifs, il convient de supprimer ces postes.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable lors de sa réunion du 6 février 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

Filière administrative :

- Poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, créé par délibération n°2019-19 du 21 mars 2019, suite à mutation
- Poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, créé par délibération n°2013-119 du 9 décembre 2013, à la suite d'une nomination sur concours
- Poste d'agent d'accueil en centre social à temps non complet 17.5 heures hebdomadaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, créé par délibération n°2022-19 du 14 avril 2022, suite à une requalification des besoins du service

Filière animation :

- Poste d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération n°2015-07 du 15 janvier 2015, suite à départ en position de disponibilité d'une durée d'1 an, le besoin ayant été pourvu par un autre agent relevant d'un autre grade du même cadre d'emplois.
- Poste d'adjoint d'animation à temps non complet 18.5 heures, créé par délibération n°2022-57 du 28 septembre 2022, suite à augmentation du temps de travail

Filière médico-sociale :

- Poste d'ASEM principal 1^{ère} classe à temps complet, créé par délibération n°2018-03 du 15 février 2018, suite à promotion interne en 2021.

Filière technique :

- Poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, créé par délibération n°2018-03 du 15 février 2018, suite à promotion interne en 2021
- Poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, créé par délibération n°2021-45 du 8 juillet 2021, suite à intégration directe dans une autre filière

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de supprimer les postes non pourvus tels qu'énoncés

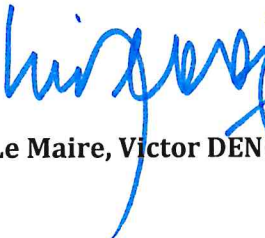
MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18/03/2024


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-
DELMAS

